



**Bureau Conseil,
Recherche et Formation
en
Prévention et Transformation de Conflit**

Périodique N° 05 / 2005

MISSION DE MAINTIEN DE PAIX ET REALITES LOCALES

**Lecture de signes des temps
en République Démocratique du Congo**

**Par
Dieudonné A. MUTAMBALA**

- Mars 2005 -

CONTENU

TITRE.....	PAGE
PRELUDE.....	3
UN EXTRAIT DE: L'amélioration de la situation après une année triste.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. LA QUESTION PRELIMINAIRE : L'ONU DEVRAIT-ELLE ETRE UNE ORGANISATION REPUTEE DE PERFECTION ?.....	4
1.1. UNE PETITE HISTOIRE.....	4
1.2. UN CONSTAT.....	4
1.3. UN EXTRAIT DE : Pour faire son travail, l'ONU a besoin de prendre position.....	4
2. L' ANALYSE DU SOUBASSEMENT DES RESULTATS D'UNE FRICTION ENTRE DEUX FORCES EN ACTION.....	5
2.1. UNE EXPERIENCE.....	6
2.2. PRESENTATION DE L'EXPERIENCE SOUS FORME D'UN SCHEMA.....	6
2.3. DECOUVERTE ISSUE D'UNE ADAPTATION DU SCHEMA (Fig. K).....	7
3. LES FORCES CROISEES VMV OU FORCES EN FRICTION COMME OUTIL D'ANALYSE.....	7
3.1. COMPREHENSION DE CET OUTIL D'ANALYSE.....	9
3.2. COMPREHENSION SUR L'UTILITE DE LA FRICTION ET LA JONCTION DE FORCES.....	9
4. L' HARMONISATION EN RAPPORT AVEC LES ECHELONS ET LES SENSIBILITES.....	9
4.1. ORIENTATION DE LA CONJUGAISON DE FORCES.....	10
4.2. COMPREHENSION SUR L'UTILITE DE LA MODERARATION DE POSITIONS.....	10
5. LA SOCIETE CIVILE, COUROI DE TRANSMISSION INCONTOURNABLE ET REFERENCE DE LEGITIMITE DU POUVOIR COMMUNAUTAIRE ENTRE LA POPULATION, LA MONUC ET LE GOUVERNEMENT.....	10
5.1. LE TERME SOCIETE CIVILE.....	11

5.2. UNE ETHIQUE DE LA NATION.....	11
5.3. FACE A LA GUERRE.....	11
5.4. PAS SEULEMENT LES ONG.....	12
5.6. PREOCCUPATIONS POUR LES FEMMES.....	12
6. L' ANALYSE DE RISQUES.....	13
6.1. NIVEAU DE STABILITE MILITAIRE.....	13
6.1.1. Institutions concernées.....	13
6.1.2. Indicateurs positifs de stabilité militaire.....	13
6.1.3. Indicateurs négatifs de stabilité militaire.....	13
6.1.4. Garanties pour les actions humanitaires.....	13
6.2. PARTICIPATION DES ONGS AUX INITIATIVES SECURITAIRES.....	14
6.2.1 Réunions inter-agences.....	14
6.2.2. Coopération avec les forces locales de sécurité et de l'ordre.....	14
6.2.3. Coopération avec les ONG ou structures locales.....	14
6.3. OPPORTUNITES ET DANGERS POUR LA SECURITE SOCIALE.....	14
6.3.1. Bonne volonté de la part de la population.....	14
6.3.2. Etat de fonctionnement des structures locales.....	14
6.3.3. Modalité d'embauche et d'octroi de contrat de travail.....	15
6.3.4. Réponse aux revendications des ouvriers.....	15
6.3.4. Potentialités techniques en présence.....	15
6.3.5. Etat des transactions commerciales.....	15
6.3.7. Contexte éducationnel.....	16
6.4. LES DROITS HUMAINS.....	16
6.4.1. Observation de la Cour Pénale Internationale.....	16
6.4.2. Coopération entre la CPI et la MONUC.....	16
CONCLUSION.....	17
BIBLIOGRAPHIE.....	18

Les points de vue et opinions extraits d'autres publications et repris dans ce périodique sont ceux des auteurs et ne doivent pas être attribués à ArtHum, à ses membres, aux structures qui lui sont affiliées ou à toute autre personne agissant au nom de l'association.

© Artistes pour l'Humanité (ArtHum) 2005

PRELUDE

UN EXTRAIT DE:

L'amélioration de la situation après une année triste ¹

Par Ramesh Thakur ; Traduction : Dieudonné A. MUTAMBALA

... Est-ce que l'année 2004 prouvera d'avoir été un tournant ? Avec assez de choses qui vont mal, les limites de ce qui peut être réalisé par des actions unilatérales – et par les moindres interventions qui ont engagé l'action coopérative – ont été nettement révélées. Il y a des signes que des leçons ont été apprises :

Le système des Nations Unies est entrain d'établir une machinerie pour la coordination de construction d'états en situation post-confliktuelle. Beaucoup d'idées sont entrain d'être apportées au sujet de problèmes généraux concernant les états déchus, incapables et fragiles. L'union africaine montre la voie à d'autres organisations régionales avec sa détermination d'agir en tant qu'une force pour la paix en défiant le monde plus riche afin qu'il lui donne la capacité de le faire.

Développer les pays semble être une démarche dure, tenant compte de la manière dont les forces doivent être reconstituées pour répondre aux défis contemporains.

Une nouvelle attention se fait pour restaurer l'autorité et la légitimité des Nations Unies. Les attentes sont que l'année 2005 – l'année du 60ème anniversaire de l'ONU – pourra être l'année d'un réel tournant. Ce sens d'optimisme a été renforcé, paradoxalement par la vitesse, l'empathie, la bonne volonté et la coopération sans précédent avec laquelle le monde s'est rallié à l'ampleur de 9 tremblements de terre et du tsunami qui ont frappé l'Asie du Sud le 26 décembre 2004.

Nous pouvons seulement espérer que les gouvernements du monde, le monde des affaires et les organisations de la société civile saisissent les opportunités pour faire de 2005 une année assez bonne.

Ramesh Thakur

Premier vice recteur de l'Université des Nations Unies à Tokyo,
Membre du groupe d'expert Paix et Sécurité du Forum Economique Mondiale

¹ RAMESH THAKUR : L'amélioration de la situation après une année triste ;
The Japan Times, Tokyo - 30 janvier 2005

INTRODUCTION

Ce document fait partie d'une série des périodiques que l'association Artistes pour l'Humanité (ArtHum en sigle) a enclenchés, par le biais de son bureau chargé du conseil, de la recherche et la formation en matière de conflit au début de l'année 2004, ayant lu les signes de temps d'un regain prévisible des tensions au Sud Kivu en République Démocratique du Congo.

Ces tensions ont bel et bien été observées les mois suivants dans la région ayant comme signes avant-coureurs les indicateurs en guise de questionnement se trouvant en conclusion du périodique N° 01 du 30 janvier 2004. Comme référence, ce périodique intitulé « Approche sur le regain de tension et le profile des acteurs civils au sein d'organisations non-gouvernementales » est disponible sur le site Internet d'ArtHum, voir

<http://www.romero-online.com/respect/arthum/Periodique1.pdf> (version française) et

<http://www.romero-online.com/respect/arthum/Newsletter1.pdf> (version anglaise).

Le contenu de ce premier périodique de l'année 2005 que nous vous présentons maintenant, publié en cinquième position après environ quatorze mois de la publication du premier de la série dédiée au conflit régional qui intéresse nos recherches, est une analyse basée sur la lecture de signes des temps et sur les leçons tirées de l'étude sur réalités en rapport avec les prestations de la Mission des Nations Unies en RD Congo (MONUC) et les sensibilités des communautés locales. L'étude en question s'est écoulée sur une période allant de juin 2004 à mars 2005, une durée qui équivaut pratiquement à neuf mois.

1. LA QUESTION PRELIMINAIRE : L'ONU DEVRAIT-ELLE ETRE UNE ORGANISATION REPUTEE DE PERFECTION ?

1.1. UNE PETITE HISTOIRE

Un homme à la recherche d'un emploi au sein d'une agence onusienne avait déclaré ceci :
« Je rêvais devenir un fonctionnaire des Nations Unies depuis mon jeune âge parce que je me disais qu'il n'y avait aucune autre puissance sur la terre au dessus de l'ONU. »

L'homme poursuivait en disant :

« Je considérais les valeurs prônées par l'ONU comme étant sacrées ; autrement-dit, après Dieu c'était l'Organisation des Nations Unies. »

1.2. UN CONSTAT

En effet, les humains attribuent la sainteté à Dieu d'abord, de manière spontanée ou « inconsciente », puis aux anges. Tout ceci relève de leur croyance à la divinité et aux êtres supérieurs. Nous pourrions donc comprendre que la perception d'une personne qui hiérarchise l'ONU après Dieu le Tout Puissant et Créateur, suivant l'ordre décroissant de « perfection », ne fait pas autrement que de qualifier d'angéliques les individus travaillant au sein du système des Nations Unies.

Cette qualification serait-elle péjorative ? Serait-elle relative à une dichotomie ou incompatibilité observée au sein du dit système ? Ce serait peut-être dû à une inadéquation entre les théories énoncées dans des textes conventionnels relatifs aux droits humains (principes humanitaires compris) et leur mise en application effective.

De là, naîtraient des conflits entre les services sous le mandats de l'ONU et les structures vitales locales suivies de « masses populaires » dans les milieux où l'organisation intervient. Néanmoins, cela dépend bien entendu du degré d'information sur le système et de la compréhension de cette information. La connaissance en matière des droits humains au sein de la population concernée, ainsi que sa culture de campagne et de plaider pour la sauvegarde de ses intérêts, est un atout pour la gestion des rapports entre les intervenants onusiens et le public.

Sur le plan pratique, un autre atout déterminant qui peut concourir à l'aboutissement des différends dont il est question c'est l'incidence de l'**information** et la **consultation**, de style à la fois **verticale et horizontale**, entre les instances onusiennes et ceux qui sont censés bénéficier de sa présence sur le Territoire. Ce ne serait que dans ces conditions qu'on pourra parler du **partenariat** et de la **coopération** digne de foi.

Le style dirigiste militaire ou militariste au sein de certaines instances onusiennes aidant, les incohérences, la lourdeur administrative et l'impréparation de certains agents sont aussi à la base de frictions intra-organisationnelles. Cette vulnérabilité structurelle basée sur le pouvoir de commandement, de recommandation et d'imposition, et traduite par des contraintes formalistes et de respect sans faille des consignes, ne favorise pas souvent le règlement des problèmes dans l'esprit de sportivité. Néanmoins, toute friction ne conduit pas nécessairement au pire, elle peut également concourir au développement de l'organisation et à l'accommodation de sa vision avec les aspirations des populations susceptibles de bénéficier de ses services.

1.3. UN EXTRAIT DE :

Pour faire son travail, l'ONU a besoin de prendre position ²

Par Michael Soussan ; Traduction: Dieudonné A. MUTAMBALA

Le mythe de la neutralité

... La suggestion selon laquelle le système des Nations Unies, qui a été fondé sur base de l'initiative des Etats Unies, qui a son siège à New York, en majeure partie financé par l'argent des contribuables Américains et qui devrait renoncer à la protection par les forces américaines en Iraq afin de s'insinuer dans les bonnes grâces du peuple Irakien, était mal orientée. Premièrement, il était supposé que les terroristes étaient des représentants du peuple Irakien. Deuxièmement, il était sous-entendu que les Nations Unies pourrait être neutre dans le combat entre les forces de coalition et les terroristes qui essayaient de saboter l'avenir de l'Iraq. Finalement, cela a signifié avoir moins de protection de la part des Etats Unis après la guerre que ce que l'Iraq avait de la part du régime de Sadam Hussein avant la guerre. Ceux qui pensent que les Nations Unies ne devraient pas prendre position dans la lutte entre les forces démocratiques et les idéologies terroristes feraient mieux de relire la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le conflit est entre ceux qui veulent se soumettre à cette déclaration et ceux qui dirigent ou aspirent à diriger en l'ignorant. Les Nations Unies ont pris position lorsqu'elles ont adopté cette déclaration en 1948. La question est de savoir si l'organisation peut répondre à sa promesse. Le fameux nom « Nations Unies » a été inventé par le Président Franklin Roosevelt, dans la "Déclaration par les Nations Unies" du 1^{er} janvier 1942, quand 26 nations se sont engagées qu'ils continueraient à combattre ensemble contre les puissances de l'Axe.

² MICHAEL SOUSSAN : Pour faire son travail, l'ONU a besoin de prendre position ;
The International Herald Tribune, New York - 27 Août 2004

Les « Nations Unies » de 1942 avaient un ennemie commun : le fascisme.

L'idée selon laquelle les Nations Unies devraient être neutres a émergé durant la guerre froide, quand les troupes de maintien de paix de l'ONU étaient envoyées dans des zones où les super puissances du monde s'étaient mises d'accord de superviser la trêve. Depuis la guerre froide, les missions les plus déifiantes de l'ONU ont peu à faire avec le maintien de paix et tout à faire avec l'imposition de la paix et la construction de la démocratie. Celles-ci ne sont pas des missions dans lesquelles les Nations Unies peuvent agir avec neutralité, comme nous l'avons appris à partir des expériences de l'organisation en Srebrenica et au Rwanda. La neutralité qui était nécessaire pour maintenir la coopération entre les superpuissances pendant la guerre froide est au détriment du sens de mission des Nations Unies...

L'organisation mondiale aurait essayé de faire plus pour se dissocier des Etats Unis et ses alliés que d'entériner l'autorisation pour l'usage de force en Iraq. Et déjà elle devient une cible pour les terroristes, comme c'est le cas pour toute autre entité visant à aider les Irakiens à reconstruire leur pays. Il n'y a pas de terrain neutre en Iraq aujourd'hui. Alors, si les Nations Unies veulent. Donc, si les Nations Unies veulent rester neutres, elles doivent rester à l'écart, parce que la neutralité n'est pas une cause pour laquelle les gens doivent mourir.

Michael Soussan

Ancien coordinateur du programme de l'ONU en Iraq.

2. L' ANALYSE DU SOUBASSEMENT DES RESULTATS D'UNE FRICTION ENTRE DEUX FORCES EN ACTION

2.1. UNE EXPERIENCE

De par notre expérience, nous pouvons confirmer que l'idée maîtresse qui sous-tend les deux alternatives en rapport avec les résultats d'une action, la faillite (ou l'échec) et le progrès (ou la réussite), émerge sous trois interrogations majeures qui paraîtraient simple à savoir :

- **Quoi ?** Quelque chose pour orienter l'action : c'est la **vision**.
- **Pourquoi ?** Parce qu'on a un rôle à jouer (responsabilité) : c'est la **mission**.
- **Comment ?** En mettant à contribution les **acquis** et **procédés** prônés par l'humanité : ce sont les **valeurs**.

2.2. PRESENTATION DE L'EXPERIENCE SOUS FORME D'UN SCHEMA

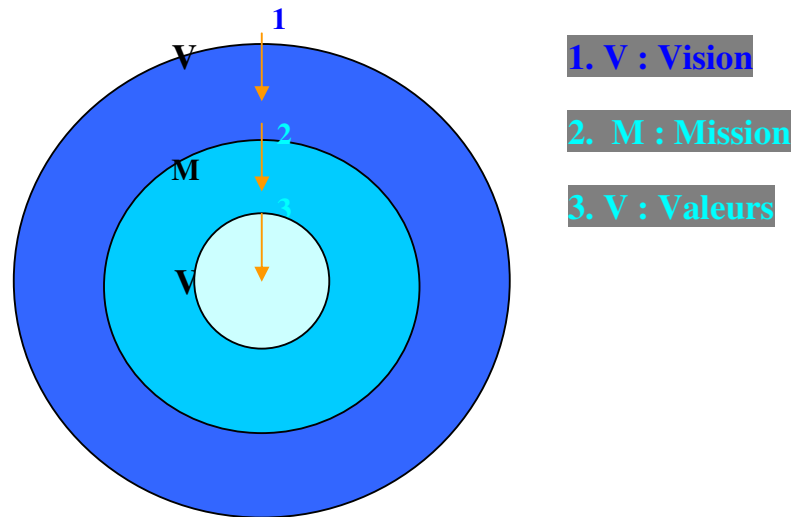


Fig. K

2.3. DECOUVERTE ISSUE D'UNE ADAPTATION DU SCHEMA (Fig. K)

Ces trois facteurs (1 vision, 2 mission et 3 valeurs) représentés sous forme de vecteurs sur la figure K ne demeurent pas dans des sphères nécessairement cloisonnées telles que vues d'emblée sur le schéma ci-haut. Ils sont et doivent être interconnectés. Faisant référence à la science physique, il y a donc lieu de penser à un grand vecteur agissant vers le centre d' « intérêt ». Cette observation nous amène à rallier les trois facteurs/vecteurs par un segment de droite orienté. Et le schéma ci-dessous se développe de la manière suivante :

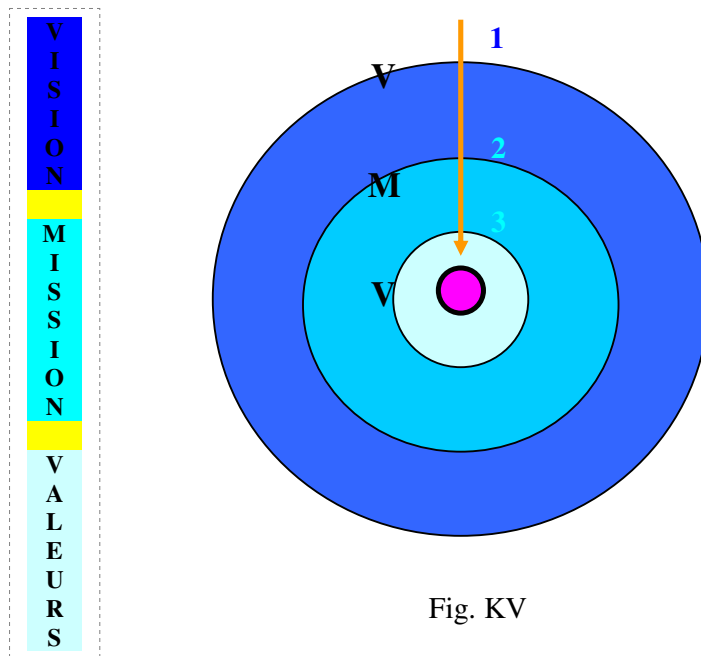


Fig. KV

Le vecteur sur la figure KV peut donc représenter l'association des facteurs liées à **la position** qu'adopte certaines « **instances supérieures** » ou institutions de statut international, telle qu'il a été observé au sein de la mission de maintien de paix dans bien des circonstances en République Démocratique du Congo.

Par conséquent, le vecteur \overrightarrow{KV} se présente verticalement de haut en bas (voir Fig. KV ci-haut).

Qu'en dira-t-on de **la position** que prendrait les communautés de bases ou sensibilités locales que nous qualifierions de « **échelon inférieur** » ? Voici la figure ci-bas :

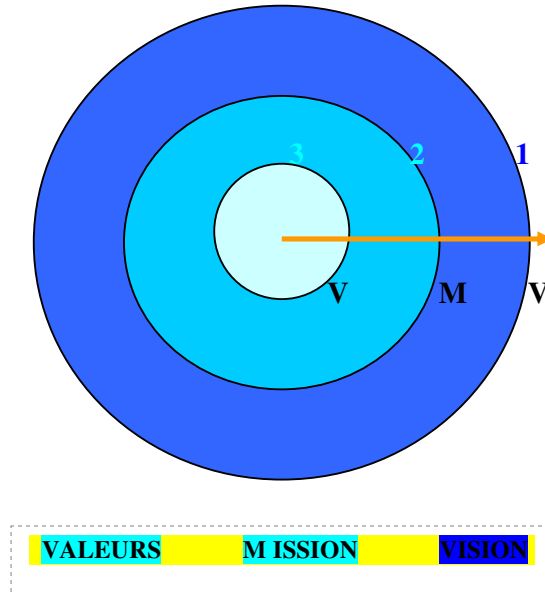


Fig. KH

Le vecteur sur la figure KH quant à lui traduirait **les préoccupations** de l'échelon inférieur ou celles des sensibilités communautaires locales à la base.

Ce vecteur \overrightarrow{KH} se présente horizontalement de l'intérieur à l'extérieur.

Note importante :

La rencontre entre ces deux vecteurs donnera l'image de deux forces croisées qui, pratiquement, seraient soit des forces en collusion, soit des **forces agissantes**.

3. LES FORCES CROISEES VMV OU FORCES EN FRICTION COMME OUTIL D'ANALYSE

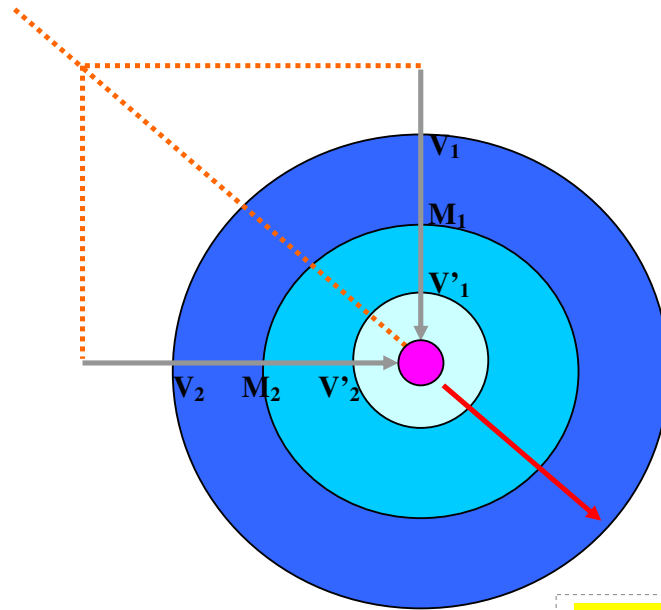


Fig. L

VMV: Force résultante de deux forces croisées ou en friction ...

3.1. COMPREHENSION DE CET OUTIL D'ANALYSE

Les deux forces croisées se sont fait une friction au point focal en couleur rose. Cette friction « inconditionnelle » est différente d'une collision qui produirait une explosion. Ces deux forces ont pris une orientation autre que l'axe KV et l'axe KH.

Cette orientation commence à se manifester sous forme d'une pression au point focal ou de ralliement (v'_1, v'_2) à intensité continue faible, moyenne ou relativement forte de part et d'autre... puis l'inverse pouvant ramener à une tension ordinaire le long du parcours car chaque organisme est naturellement disposé à résister à toute pression extérieure.

3.2. COMPREHENSION SUR L'UTILITE DE LA FRICTION ET LA JONCTION DE FORCES

Physiquement parlant, il est connu que toute **pression** butée à une **résistance** donne naissance à une **tension**. Cette dernière, à un certain degré, est nécessaire en vue de procurer de la **chaleur** nécessaire, régénérer de l'**énergie** et maintenir le corps à l'**éveil** ou en **activité**.

Il est donc compréhensible que la friction entre les forces puisse créer une dynamique nouvelle et progressive, dont les acteurs et facteurs harmonisés issus d'échelons et sensibilités concernés sont répondeurs.

« **Le conflit n'est toujours pas une mauvaise chose**, il faut seulement faire attention à la manière dont on veut le résoudre ! »

4. L' HARMONISATION **EN RAPPORT AVEC LES ECHELONS ET LES SENSIBILITES**

4.1. ORIENTATION DE LA CONJUGAISON DE FORCES

Au regard de la figure L, le vecteur F prend une direction orientée en oblique vers le bas. D'emblée, on pourra avoir une perception comme quoi ce vecteur, en cette position là et allant dans le sens indiqué par la flèche, est une force négative.

En essayant de pivoter (basculer) les deux vecteurs primordiaux $\vec{V}_1M_1V_1$ et $\vec{V}_2M_2V_2$ dans le sens contraire au sens du déplacement des aiguilles d'une montre, nous aurons une figure un peu plus différente de la figure L.

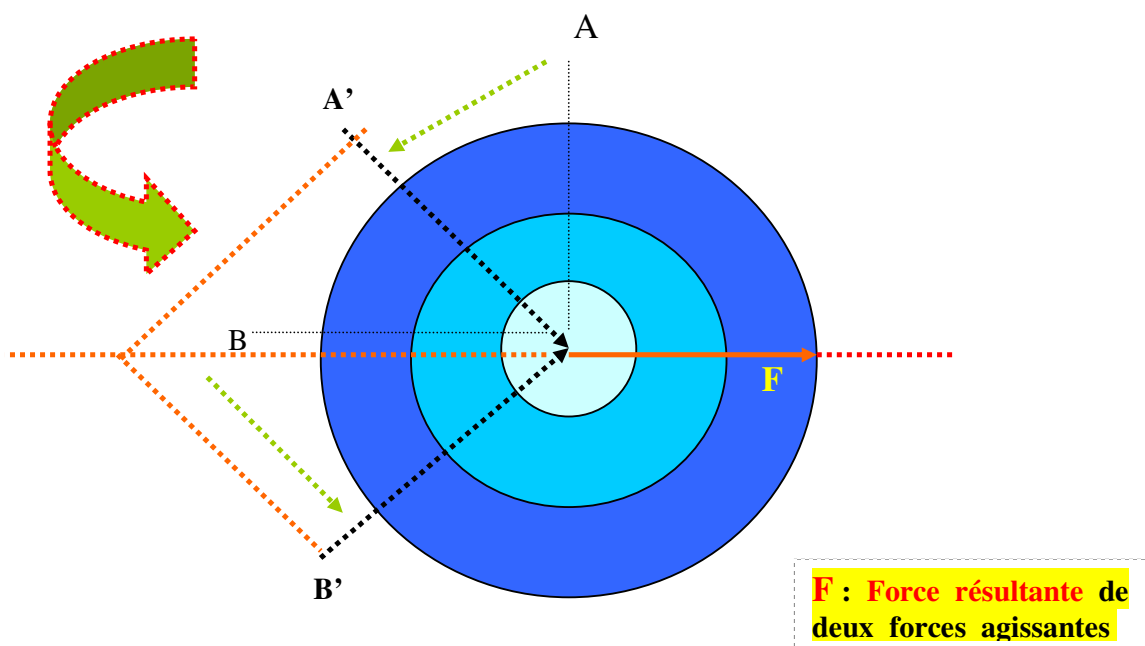


Fig. M

© 2005 Ddamuta - ArtHum

4.2. COMPREHENSION SUR L'UTILITE DE LA MODERATION DE POSITIONS

La figure M, **M** comme initial du vocable **modération**, nous révèle l'importance de modérer le pouvoir institutionnel des organisations ou agences internationales et les sensibilités ou préoccupations des communautés locales. Evidemment, ces facteurs déterminent les positions des composantes ou acteurs impliqués dans un processus.

Une **position trop verticale** de haut en bas paraît **dirigiste**, dominatrice ou imposante (voir Fig. KV), tandis qu'un maintien en **positionnement strictement horizontal** peut donner une idée de **non-créativité**, de manque de participation aux prises de décision. Ce dernier peut aussi symboliser l'impossibilité ou l'incapacité d'explorer les sphères supérieures (voir Fig. KH) et les influencer.

La **flexibilité** ou la **souplesse** sont donc des caractéristiques voulues dans un contexte de forces jointes et agissantes pour que les actions résultantes de leur jonction, voire leur et friction, soient une **conjugaison** utile, qui n'est pas destinée à produire des « effets négatifs. »

5. LA SOCIETE CIVILE, COUROI DE TRANSMISSION INCONTOURNABLE ET REFERENCE DE LEGITIMITE DU POUVOIR COMMUNAUTAIRE ENTRE LA POPULATION, LA MONUC ET LE GOUVERNEMENT

5.1. LE TERME SOCIETE CIVILE

« La société civile est le domaine de la vie sociale organisée qui est volontaire, largement autosuffisante, autonome de l'Etat, et régie par un ordre légal ou un ensemble de règles partagées. Cette vie sociale est distincte de la vie sociale en général parce qu'il s'agit de citoyens agissant collectivement dans le secteur public pour exprimer leurs intérêts, passions et idées, pour échanger de l'information, pour atteindre des buts mutuels, pour faire des demandes à l'Etat et pour exiger des comptes de la part des dirigeants de l'Etat ; elle ne reconnaît pas les efforts politiques pour prendre le contrôle de l'Etat. »³ (Larry Diamond)

5.2. UNE ETHIQUE DE LA NATION

« Le pays était profondément marqué par la démission absolue de l'Etat. Dans une société où l'Etat est immoral et corrompu, les revendications se concentrent dans le combat pour exiger une direction plus morale de la nation. Car le rôle de la société civile ne peut pas être celui de justifier un pouvoir dominant qui ne résout pas les problèmes des citoyens. La société civile apparaît donc comme un ensemble de groupes capables de contrecarrer le pouvoir de gouvernements impersonnels, de systèmes dictatoriaux et de partis politiques nourrissant la population de discours démagogiques. L'éveil de la société civile correspond à un engagement fondamental de transformation et de changement. Le Congo s'est effondré sous le poids de la misère et de la gabegie. La société civile a lutté pour la démocratisation en vue de rétablir un Etat de droit. Quelques victoires ont été réalisées, mais tout reste encore à faire. Le peuple recherche un pouvoir légitime dirigé par des hommes et des femmes compétents qu'il choisira lui-même à travers des élections libres et transparentes. Les associations peuvent jouer différents rôles pour renforcer la construction de la démocratie. Elles peuvent promouvoir la culture civique et démocratique, faire entendre la voix de plus petits citoyens, contribuer à empêcher le despotisme des partis et l'arbitraire des dirigeants, vérifier que les besoins de la population sont pris en compte, surveiller l'élaboration des textes juridiques relatifs aux élections et participer aux opérations préélectorales en luttant contre les tricheries. »⁴ (Baudouin Hamuli Kabarhuza)

5.3. FACE A LA GUERRE

« Initiée en 1989 par un collectif d'ONG, la Société Civile du Sud Kivu aura âprement lutté pendant les guerres de 1996 et 1997 et de 1998-2002 pour préserver son indépendance et défendre la cause des opprimés, bien souvent aux risques et périls de ses propres membres. Où en est cette Société Civile aujourd'hui, que fait-elle et quelles sont ses revendications du moment?... A titre d'exemple, précise Rugarabura, nous essayons de faire entendre la voix de notre province dans le cadre de l'accord de Cotonou qui regroupe dans une relation triangulaire l'Etat, la Société Civile et les bailleurs de fonds. Cet accord permet aux pays africains d'obtenir des financements pour lutter contre la pauvreté...

³ JOSEPH TSHIMANGA : Pour comprendre ce qu'est et ce que n'est pas la société civile ; MONUC Magazine n°19, Novembre-Décembre 2004

⁴ BAUDOUIN H. KABARHUZA : La société civile en RDC – Historique et évolution ; MONUC Magazine 19, Novembre-Décembre 2004

Nous faisons le plaidoyer afin que les violences contre les femmes soient jugées comme un crime contre l'humanité... Comme nous ne dépendons d'aucun bailleur de fonds, ajoute-t-il, nous sommes entièrement indépendants et ne subissons aucune pression... Cela nous permet d'être constants dans nos revendications... Légalement parlant, nul ne peut être empêché de retourner chez-lui, explique Rugarabura. Mais en pratique, il sera difficile que les réfugiés reviennent en bloc, si les militaires, les civils, les criminels et les innocents sont tous confondus dans le même lot... Je ne parle pas des Banyamulenge exclusivement. A Kalehe par exemple, la population a récemment refusé le retour de certaines personnes accusées de collusion avec les agresseurs du peuple congolais... Il est temps que les Banyamulenge ne soient plus instrumentalisés. L'ensemble du groupe ne peut pas être pris en otage, à cause des erreurs de certains de ses membres. »⁵

5.4. PAS SEULEMENT LES ONG

« La récente domination des ONG a cependant laissé dans l'ombre l'essentiel de la société civile, et ce n'est que maintenant qu'une vue moins partielle commence à prendre forme. Dans l'émergence du rôle de la société civile, Bruce Shear décrit avec enthousiasme comment de nouveaux éléments de la société civile ont émergé avec une rapidité et une énergie sans équivalent à travers l'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie, la Pacifique et le Moyen-Orient. S'appuyant sur les organisations existantes (partis politiques, syndicats, coopératives de production, associations d'entrepreneurs, églises), ils les complètent aussi. Ils comptent des centaines et milliers de groupes locaux de citoyens organisés informellement (associations communautaires, mouvements citoyens, groupes de bienfaisance, clubs d'épargne ou groupes de pression) ainsi que des ONG et des milliers d'institutions de soutien actives dans la mise en réseau, le financement ou les services. »⁶ (SPORE n° 79 – Février 1999)

5.6. PREOCCUPATIONS POUR LES FEMMES

« Le bureau chargé des questions sexospécifiques (Bureau du genre) de la MONUC entretient, à l'instar d'autres sections de la MONUC, un rapport de travail excellent avec les acteurs de la société civile congolaise. Objectif ? Renforcer les capacités des membres d'associations et susciter une prise de conscience sur ces questions à l'extérieur de la Mission... Le bureau chargé des questions de genre de la MONUC a été créé en mars 2002 conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité, afin d'intégrer une perspective genre dans les opérations de maintien de la paix. Parmi ses rôles figure notamment l'évaluation de la situation des femmes en République Démocratique du Congo (RDC), le soutien à la création des réseaux civils et notamment celui des femmes congolaises dans le processus de paix ainsi qu'à évaluer le leadership féminin congolais. »⁷

⁵ JOELLE SABELLA : La longue lutte de la Société Civile du Sud Kivu ;
MONUC Magazine n° 19, Novembre-Décembre 2004

⁶ REDACTION MONUC MAGAZINE : A qui appartient la société civile ?
MONUC Magazine n° 19, Novembre-Décembre 2004

⁷ KANDI BUANGA : Le Bureau du genre au service de la vie associative ;
MONUC Magazine n° 19, Novembre-Décembre 2004

6. L'ANALYSE DE RISQUES

6.1. NIVEAU DE STABILITE MILITAIRE

6.1.1. Institutions concernées

Le niveau de stabilité militaire est relatif et maintenu dans les milieux urbains et certains centre ruraux importants. Ceci se fait par les unités des Forces Armées de la RD Congo (FARDC), divers groupes militaires en phase de brassage ou de réintégration chancelante, en collaboration avec les Forces des Maintien de Paix de l'ONU en RD Congo (MONUC).

6.1.2. Indicateurs positifs sur la stabilité militaire

Parmi les indicateurs, nous pouvons parler de la présence actuelle d'un nombre important d'organisations internationales et agences onusiennes agissant essentiellement dans les urgences, comme par exemple le retour spontané des milliers de réfugiés en provenance de la Tanzanie et des centaines en provenance du Burundi, et les projets à impacts rapides (QUIPS). Il y a également les échanges transactionnelles entre les provinces, la poursuite d'initiatives entrepreneuriales des particuliers aussi bien dans le secteur formel qu'informel. Il faudra par ce fait reconnaître que la présence de la MONUC, le déploiement de ses forces et le renforcement progressif de son mandat a bel et bien ouvert des opportunités pour la liberté de circulation de biens et personnes, et a ainsi mis en confiance et drainé bien d'autres agences aux prévisions de travailler en RD Congo.

6.1.3. Indicateurs négatifs sur la stabilité militaire

La présence continue des groupes armés ou milices étrangères, qui contrôlent des étendues de terre en y faisant payer des taxes comme s'ils en avaient la légitimité, est un danger permanent à la fois contre la sécurité des populations et leurs biens et à l'égard de la sûreté transfrontalière. Au-delà des actes de pillage, de violence sur les femmes et l'utilisation des enfants dans leurs opérations, ces groupes armés se positionnent également dans des zones regorgeant des ressources naturelles pouvant leur permettre de survivre sans inquiétude et de se réorganiser pour résister aux mesures visant à les démobiliser ou les déloger.

Parmi ces groupes, on trouve également ceux qui rêvent de mener d'éventuelles insurrections contre les gouvernements établis dans leurs pays respectifs afin de prendre le pouvoir par la force, ou du moins avec l'objectif de déstabiliser ces gouvernements pour les forcer de prendre compte de leur existence et aller avec eux sur la table de négociation.

6.1.4. Garanties pour les actions humanitaires

La présence des organisations humanitaires dans plusieurs entités en RD Congo ne constitue pas cette fois-ci de simple missions de prospection, d'étude de faisabilité ou d'évaluation sur les terrains identifiés par des programmes, mais les ONG se sont décidées de s'y installer et travailler sous un nombre de mesures de sécurité leur garanties par la MONUC et les forces de l'ordre par l'entremise des autorités locales.

6.2. PARTICIPATION DES ONGS AUX INITIATIVES SECURITAIRES

6.2.1 Réunions inter-agences

Les ONG internationales et agences onusiennes ont tout le privilège et l'encouragement de participer aux réunions inter-agences sous la coordination de OCHA où se discutent en priorité les questions liées à la sécurité par l'échange d'information. Deux composantes onusiennes spécialisées en matière de sécurité sont des services de référence pour toutes questions techniques à la fois pour des mesures de sécurité quotidiennes, durables et susceptibles d'être prises d'urgence (plan d'évacuation compris). Ces deux composantes sont : la section sécurité de la MONUC et l'agence onusienne pour la coordination de sécurité UNSECORD .

6.2.2. Coopération avec les forces locales de sécurité et de l'ordre

Par ailleurs, la MONUC, les ONG internationales et agences onusiennes initient, participent, facilitent et servent de ressource pour des ateliers de réflexion et de sensibilisation organisés à l'attention des militaires et policiers, notamment les officiers.

Ces ateliers sont relatifs au besoin du respect de lois internationales en termes de droits humains et principes humanitaires pour préserver les vies humaines et les libertés fondamentales de la population ainsi que les conditions sécuritaires adéquates pour le travail des humanitaires.

6.2.3. Coopération avec les ONG ou structures locales

Quelques structures locales menant des actions pertinentes, surtout celles liées aux urgences en cette période particulière des catastrophes naturelles dans certains milieux en « complément » aux affres déjà existants à cause de la guerre et le mouvement massif des populations, sont invitées ou font partie prenante dans des réunions inter-agences facilitées par OCHA. Connaissant bien le contexte et ses fluctuations, ayant des personnes de référence auprès ou parmi les meneurs d'opinion au sein de communautés, les délégués locaux sont des ressources nécessaires pour des questions liées aussi bien aux besoins sur terrain qu'aux réalités socioculturelles et sécuritaires.

6.3. OPPORTUNITES ET DANGERS POUR LA SECURITE SOCIALE

6.3.1. Bonne volonté de la part de la population

La bonne volonté des communautés est suffisamment évidente à plusieurs égards. Elles sont prêtes pour libérer des espaces (terres et bâtiments) de manière temporaire ou durable afin d'abriter le personnel et les matériels apportés par les organisations d'obédiences diverses, pourvu que ces organisations les aident à construire, à reconstruire ou à opérer des réfections appropriés sur les lieux concernés. Dans plusieurs entités, les communautés avaient déjà initiés, avant l'arrivée de la MONUC et des humanitaires, des cadres pour la gestion des différends et d'encadrement social.

6.3.2. Etat de fonctionnement des structures locales

Un dangers est perceptible et déjà expérimenté par bien de ces structures : l'empiètement de leurs initiatives par des organisations extérieures aux moyens colossaux et ayant apporté du personnel d'autres lieux, alors que ces organisations se seraient directement ou indirectement inspirées des idées ou références techniques locales au cours de leur phase de prospection. En contre-partie, ces organisations extérieures auraient mieux agi en offrant de l'emploi rémunérateur à certains individus qui s'étaient sacrifiés à agir avec les moyens de bord dans les mêmes domaines sur terrain.

L'autre alternative, qui serait la première à être envisagée, était celui de circonscrire les initiatives des structures locales dans le planning en vue de les accompagner et renforcer leurs capacités.

6.3.3. Modalité d'embauche et d'octroi de contrat de travail

Il se fait que, pour la MONUC-Uvira par exemple et dans un espace de 12 mois depuis son déploiement en ce lieu, seul deux personnes originaires de ce territoire (dont la démographie est estimée à plus de 300.000 habitants) ont pu être embauchées avec un contrat de travail de trois mois renouvelables, ayant un salaire mensuel maximum ne dépassant pas 260 USD, à raison de 10 USD de paiement par prestation journalière. Cela a été, depuis mars 2003, le salaire le plus élevé octroyé aux employés locaux, pourtant la MONUC-Uvira a employé un nombre des centaines de personnes restées journaliers depuis tout ce temps, quelles que soient leurs compétences et diplômes. Autrement-dit, au sein de ce quartier général de la MONUC, les citoyens congolais d'Uvira sont tout simplement considérés « bons pour des travaux journaliers et rotatifs » de durée maximum d'un mois, sans contrat de travail donc, avec un paiement calculé sur base de la présence journalière de 7 USD pour les uns et 4 USD pour les autres, quelle que soit la qualification.

6.3.4. Réponse aux revendications des ouvriers

Les revendications sur tout un tas de problèmes d'ordre administratif se sont, de manière générale, soldées par la suppression pure et simple de noms des auteurs des réclamations de la liste nominative des travailleurs, suppression impliquant automatiquement leur « remerciement » dans des conditions moins honorables. Les raisons de ces agissements de la part de l'administration de la MONUC, particulièrement celle du bureau d' Uvira au Sud Kivu (même si ce bureau dépend de Bukavu et Kinshasa) dont nous avons des preuves palpables, seraient le fait que les congolais sont des habitués de la souffrance, et qu'il ne vaut donc pas la peine de leur faire « miroiter » des montants « consistants » d'argent. Certains observateurs militaires et expatriés civils n'ont même pas hésité de dire ouvertement qu'un salaire de 200 USD est un rêve pour les congolais, dont les intellectuels sont eux qualifiés de farfelus. Cette attitude arrogante et méprisante de la part du personnel expatrié de la MONUC ne peut qu'entamer l'estime que le peuple congolais doit à ces agents sous le drapeau bleu ciel, illustrant que l'ONU prône la paix pour l'humanité toute entière. La paix est un concept à la fois social et moral. C'est pourquoi le personnel de la MONUC devra tenir compte des affections mentales subsidiaires aux actes de mépris et de dénigrement posés sur leurs semblables. Des détails sur cette affaire sont disponibles sur la page web suivante :

<http://www.romero-online.com/respect/arthum/Periodique2.pdf>

6.3.4. Potentialités techniques en présence

Bien que les infrastructures pour la maintenance et la sécurité du matériel ne soient pas toujours présentes, il est tout de même prévisible que la présence de techniciens apparaissant de plus en plus dans les centres urbains, voire même dans des milieux en détresses, notamment sur appel ou en quête d'être embauchés dans les agences internationales, déboucherait à des travaux de réhabilitation pour faciliter les conditions de travail. Certains d'entre ces techniciens ont créé des maisons privées, souvent sans équipement adéquat, pouvant leur permettre de mieux user de leurs connaissances et habiletés en attendant des moyens conséquents.

6.3.5. Etat des transactions commerciales

Le commerce formel a repris avec certaines difficultés de déplacement liées au délabrement d'infrastructures ou à leur inexistence d'une part, et d'autre part à cause de la tracasserie des hommes armés ou en uniformes (mandatés ou incontrôlés) dans certains recoins du pays. Dans l'informel, le marchandage de produit de première nécessité sert toujours de gagne-pain à une bonne portion de la population.

Il se pratique encore le troc, en cette période du troisième millénaire, dans certains milieux reculés et à accès difficile dû une fois de plus à la question d'infrastructure et d'insécurité. Ce troc se fait entre les produits finis et les récoltes des champs, les butins de chasse ou de pêche et les matières précieuses.

6.3.7. Contexte éducationnel

L'éducation formelle est en situation de léthargie, surtout pour ce qui concerne les écoles primaires. Cette situation liée à une dissension entre l'église catholique associée aux comités des parents et l'Etat, à qui ils exigent le paiement de salaire des enseignants selon les conventions existantes. Des besoins énormes en apprentissage de métiers exigent des moyens dans des domaines diversifiés et inter connectés avec le processus de réinsertion sociale des ex-combattants, enfants soldats et esclaves sexuels, sans oublier des milliers de filles mères, des jeunes désorientés et désœuvrés disséminés sur toute l'étendu de la RD Congo. Dans le même contexte, des efforts énormes sont à déployer pour renforcer la campagne pour l'alphabétisation et multiplier les points de formation, car le taux d'analphabétisme (80 % de la population) est un danger permanent et un frein pour le développement intellectuel et socioéconomique du pays.

6.4. DROITS HUMAINS

6.4.1. Observation de la Cour Pénale Internationale (CPI)

Le secrétaire général adjoint de la FIDH, Benoît Van der Meerschen, a indiqué que la lutte contre les crimes dans la transition congolaise préoccupe son organisation qui milite, au plan international, pour la défense des droits de l'homme. Dans certaines parties du territoire congolais, particulièrement à l'est du pays, l'insécurité persiste et donne l'impression que la guerre continue, a-t-il fait observer. L'espoir de la population réside dans la CPI pour la poursuite des auteurs des crimes graves et à grande échelle commis en Ituri, le district le plus troublé de la Province orientale, et ailleurs. On ne pourra bâtir le Congo que lorsque tout le monde, les autorités congolaises en particulier, est engagé dans la lutte contre les crimes, a conclu le secrétaire général adjoint de la FIDH.

6.4.2. Coopération entre la CPI et la MONUC

Quant à la coopération entre la Mission de l'organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) et la Cour Pénale Internationale (CPI), le chef de l'unité d'appui à la justice/Section des Droits de l'homme, Luc Henkinbrant, a fait savoir que les échanges d'informations s'opèrent de manière informelle. La CPI est liée aux Nations Unies par un accord qui doit être approuvé par l'Assemblée des Etats parties au statut de la Cour. Néanmoins, la MONUC dispose des documents et des informations que la CPI peut exploiter dans le cadre de son action au Congo, selon Luc Henkibrant. Au niveau national, il a déploré le fait que les personnes mises en cause dans les différents rapports publiés par la MONUC à l'issue des enquêtes effectuées sur le terrain, n'ont pas été poursuivies par la justice congolaise jusqu'à ce jour.

CONCLUSION

D'une manière générale, la mission de maintien de paix en RD Congo (MONUC) a été utile pour beaucoup, malgré le fait qu'elle ait été acculée au cours de plusieurs mois à cause de scandales sexuels dont certains éléments de son personnel sont accusés. Notre optimisme s'exprime également au delà du fait qu'un rapport interne récent ait stipulé que la mission a failli à protéger la population civile dans plusieurs circonstances. En outre, l'assassinat de neuf militaires du contingent Bangladais de la MONUC en Ituri le 25 février 2005, étant bien sûr un acte à condamner sévèrement, ne devrait pas tout simplement concourir à une démonstration de force sur les milices en situation de divagation et de démembrement en Ituri, et se limiter par là. Des mesures, circonscrites bien entendues dans les dispositions du fameux Chapitre VII de la Charte des Nations Unies jamais appliquées dans d'autres lieux couverts par la MONUC, en dépit des événements de mutinerie que d'aucuns qualifieraient de perturbatrices et criminelles, devraient cette fois-ci être mises en exécution sur toute l'étendue du pays.

Il ne serait pas tout à fait digne que la seule mort des éléments onusiennes soit un stimulus en vue d'éveiller la conscience des décideurs pour ordonner de faire usage de moyens coercitifs dont la MONUC dispose. « Toute mort est une mort ! » A ce stade d'une gestion des affaires de l'Etat par un gouvernement de transition, la paix en RD Congo doit être une obligation à tous les groupes sans distinction. Le citoyen congolais a droit à la vie, de même que le personnel onusien. L'harmonisation entre l'influence d'institutions internationales, telle que la mission onusienne de maintien de paix en RD Congo, et les sensibilités populaires des milieux affectés par la guerre (et les catastrophes naturelles), devront donc être prises en compte en tant que dynamique de révision / modération / réadaptation de toutes stratégies en rapport avec les forces agissantes, en vue d'un changement positif en faveur des populations en détresse et de l'humanité par extension.

Evidemment, Il est raisonnable que la sécurité immédiate en faveur de projets/programmes au profit de la population soit assurée par des agents spécialisés en la matière. Néanmoins, il est nécessaire que cela se fasse avec le concours unanime basé sur le bon sens des communautés locales, car il a été prouvé dans plusieurs situations conflictuelles et post-conflictuelles que la meilleure stratégie sécuritaire est celle qui valorise les intérêts à la fois intra et inter-communautaires, en terme de reconstruction aussi bien sur le plan physique que psychosociale. Les congolais ne sont pas d'accord de coopérer dans et avec des programmes, d'où qu'ils viennent, visant à leur contraindre un leadership de manipulation et imposition nettement étrangères.

En rapport avec les expériences du passé, les congolais ne pensent pas tirer des dividendes, à partir de programmes ci-haut qualifiés, ne pouvant leur permettre de reconstruire le tissu social, vivre paisiblement sur le sol de leurs ancêtres et préparer ainsi l'avenir de leurs progénitures qui aspirent au respect, à l'estime de soi et à la dignité à l'instar d'autres peuples du monde. Ils préfèrent donc un partenariat ouvert, honnête et conçu en concertation et respect mutuel entre les parties légitimement reconnues et mandatées de manière à ce que la participation du peuple congolais à la dynamique de la Mondialisation soit une réalité vivante et non un mythe.

Enfin, la longueur de temps au cours de laquelle la mission d'observation des Nations Unies en RD Congo (MONUC) sera présente dans le pays devrait être exploitée au maximum par les congolais, en vue de restaurer une situation vivable pour les habitants et étrangers en mission. C'est en évaluant cette situation que d'autres investisseurs en attente impatiente pourront se décider d'injecter assez de moyens qui permettraient la mise en place de programmes durables et de grande importance, et aideraient ainsi le pouvoir public à résorber le chômage. Vu l'importance stratégique que représente la RD Congo dans la région des Grands Lacs, les efforts de la communauté internationale au travers des institutions d'appui à la transition, avec une attention particulière accordée aux interventions de la MONUC, contribueront sensiblement à rétablir la sécurité dans la région.

BIBLIOGRAPHIE

MICHAEL SOUSSAN : Pour faire son travail, l'ONU a besoin de prendre position ;
The International Herald Tribune, New York - 27 Août 2004

RAMESH THAKUR : L'amélioration de la situation après une année triste ;
The Japan Times, Tokyo – 30 janvier 2005

REDACTION MONUC MAGAZINE : Société Civile et Transition en RDC ;
MONUC Magazine n°19, Novembre-Décembre 2004